



**Conseil communal
Trélex**

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 OCTOBRE 2025**

Le Président, M. Olivier MONTAGUTI, ouvre la séance à 20h15, souhaite la bienvenue à tous et salue le public et les membres de l'administration communale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2025 – 3. Communication(s) du Président – 4. Nomination d'une personne au sein de la commission de Recours en matière d'impôts et taxes communales – 5. Préavis n° 09/2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – 6. Pétition (art. 34b ss LC) datée du 23 août, reçue le 24 septembre Relative au pourtour des écoles – 7. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 8. Elections communales 2026 – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

32 conseillers présents, 9 excusés et 3 absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12.06.2025

M. Stéphane DOEBELI demande qu'en page 4, ligne 10, soit ajoutée la précision « d'imposition » dans « les communes riches à taux d'imposition bas », et que soit supprimée l'avant-dernière phrase du paragraphe, « En ce qui concerne les autres impôts, on pourrait réfléchir à une éventuelle augmentation de l'impôt sur les successions », qu'il n'a pas prononcée et qui n'est, par ailleurs, pas audible sur l'enregistrement.

Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à une très forte majorité. Le Président remercie son auteur.

3. Communication(s) du Président

Le Président remercie le Conseil communal pour la confiance qu'il lui a témoignée en l'élisant à cette fonction. Il informe qu'une nouvelle adresse électronique a été créée dans le but de maintenir une continuité des échanges avec la présidence du Conseil : presidenceconseil@trelex.ch.

En son nom, au nom du Bureau et du Conseil communal, il remercie chaleureusement son prédécesseur, M. François VAUTIER, pour ses années de présidence dans un style apprécié de tous et un engagement sans faille auprès du Bureau, des commissions, des auteurs de postulats et motions ainsi que du bureau électoral. Il lui remet un bon pour une formule bien-être et une fondue, en clin d'œil, sous les applaudissements de l'assemblée.

Il annonce une séance d'information publique sur les élections de mars 2026, le 28 octobre, à la salle polyvalente. Une large participation et de la publicité pour cette séance sont vivement souhaitées.

Le Conseil est également informé de la visite de commune annuelle de Madame le Préfet Chantal TURIN le 29 octobre.

Rappelant les résultats des votations du 28 septembre 2025, il met en lumière que ceux de Trélex sont généralement en ligne avec ceux du canton et de la confédération, mais que la participation au scrutin y est supérieure, avec près de 62%, contre 46% au niveau cantonal et près de 50% au niveau fédéral.

4. Nomination d'une personne au sein de la commission de Recours en matière d'impôts et taxes communales

Le Président ne pouvant pas siéger dans une commission, il se retire et prie M. Philippe DESPONDS de fournir quelques renseignements sur les activités de cette commission. Ce dernier informe que le rôle des commissaires est d'examiner le recours de citoyens en matière d'impôts et taxes communales, par exemple au sujet de la taxes relatives aux ordures. Cela représente annuellement un à deux cas, pas complexes, et éventuellement quelques recherches à faire, par exemple dans le code des obligations. Les derniers cas ont été réglés par courriel.

M. Nicolas CLERC se présente et est élu par acclamation en l'absence d'autres candidats.

5. Préavis n° 09/2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le Président donne la parole à Mme Evelyn VOGEL. Elle explique que chacune des 41 communes de Région de Nyon (sur les 47 du district de Nyon) doit reconduire ce dispositif, qui était en vigueur du 01.06.2019 au 30.06.2025. Quatre communes, membres de Région de Nyon, n'ont pas adhéré au DISREN. Elles ont néanmoins la possibilité de se joindre au mécanisme pour des projets précis ; ainsi, Vich participera au financement d'installations de Télé-Dôle SA. Le principe sur lequel repose ce dispositif n'est pas modifié ; toutefois, il a été ajouté que Région de Nyon peut être porteuse de projet (cercle porteur) et on a supprimé la durée illimitée du DISREN. La Municipalité sollicite un crédit calculé sur le point d'impôt actuel et une durée de six ans, du 01.01.2026 au 31.12.2031. Aucun projet ne sera présenté au titre du DISREN jusqu'à fin 2025. La Municipale signale un rectificatif à faire, remarquée par les commissions, en page 7, où « le montant dépensé et clôturé pour le préavis 02/2016 en 2024 » représente 0,31 et non 0,31% de point d'impôt engagé. Elle prie le Conseil de bien vouloir accepter ce préavis.

Le Président donne la parole à M. Marcello ALLECA, rapporteur de la commission ad hoc. La commission est favorable au préavis et rappelle l'essentiel : le grand principe du DISREN c'est le financement solidaire de projets régionaux, ce qui, pour Trélex, revient à une participation de CHF 25.- par an et par habitant, abaissée à CHF 23.- par an dès le 01.01.2026 (selon le vote du 8 octobre). M. ALLECA illustre le bénéfice du DISREN avec le projet du complexe multisport de Colovray à Nyon, dont le budget se monte à CHF 40 Mio et la partie solidaire à CHF 1,5 Mio, soit CHF 32'000.- pour Trélex. De manière générale, l'exposition financière est limitée à des montants que la commission juge raisonnables. La durée de ce préavis est de six ans et les communes participant ne peuvent qu'approuver ou refuser le préavis, mais pas le modifier. La commission recommande au Conseil d'approuver le préavis n° 9/2025.

Le Président donne la parole à M. DOEBELI, président de la commission des Finances. Il associe le DISREN au porte-monnaie de Région de Nyon et distingue deux points importants : la participation par habitant et les trois degrés d'implication dans le financement des projets, avec les communes porteuses d'un projet donné, les communes solidaires ou les Tiers (Canton, privés, etc.). Par exemple, en 2021, le DISREN a financé cinq projets pour un montant d'investissement de CHF 14 Mio, dont CHF 9,2 Mio ont été financés par des Tiers et CHF 4,8 Mio par Région de Nyon ; la part des communes porteuses était de CHF 2,8 Mio et celle des communes solidaires de CHF 2 Mio ; dans ce groupe, la part de Trélex se montait à CHF 44'721.- soit 0,3%. L'exemple permet de mettre en perspective l'engagement maximal pour Trélex de CHF 164'914.- sur une période de six ans. Ainsi, le vote pour ce préavis repose sur l'engagement d'un financement plafonné. La commission des Finances recommande au Conseil de voter le préavis n°9/2025.

Le Président ouvre la discussion. M. VAUTIER, membre de la commission ad hoc et délégué du Conseil auprès de Région de Nyon, complète avec une information après le Conseil intercommunal du 8 octobre : 20 communes ont déjà voté ce préavis, soit 48% des communes et 60% des habitants représentés par Région de Nyon.

Mme Sarah BERNEY demande si l'on connaît déjà quels types de projets seront soumis à Région de Nyon. Mme VOGEL lui répond qu'elle ne connaît pas les projets qui feront l'objet d'un investissement par le DISREN ; les projets émanent des communes et des associations intercommunales. Elles les présentent à Région de Nyon qui examine leur intérêt régional, puis les présente à deux commissions, enfin au Conseil intercommunal (CI). Les projets refusés ne sont pas connus des délégués. A la liste de projets en 2025, on peut ajouter un nouvel arrêt de bus dans la commune de La Rippe qui représente une participation de CHF 530.- pour Trélex ; la requalification de la Route Suisse sur le territoire de Nyon il y a 10 ans représentait un montant de CHF 5300.- pour Trélex. Parmi les gros préavis, citons Colovray, la Maison du Vin, Télé-Dôle et bientôt le Musée du Léman. Selon les projets, Trélex entre dans le cercle prioritaire A ou B.

M. Stephan WENGER revient sur la formule de M. DOEBELI du DISREN comme porte-monnaie de Région de Nyon, et se demande s'il existe un risque que Région de Nyon se comporte comme une municipalité, alors que son personnel n'est pas élu. Il rappelle que le socle de Région de Nyon est celui d'un mécanisme solidaire et d'un organisme où les communes se parlent. Il demande aussi pourquoi Trélex n'a jamais soumis de projet au DISREN, par exemple le réaménagement de la route cantonale. Mme VOGEL répond qu'il y a d'autre manière de travailler avec Région de Nyon, par exemple sur le dossier de la piste cyclable menant de Calève à Trélex qui sera financé partiellement par Région de Nyon. Quant à la requalification de la route cantonale, elle relève du Grand Genève. M. VAUTIER précise que l'ajout de Région de Nyon en tant que déclencheur de projet fait suite à la reprise du projet Télé-Dôle, qui a dû être traité par un mécanisme d'exception, mais Région de Nyon n'a pas pour vocation d'amener des projets et de remplacer les communes.

M. Roman DAEPEN est d'avis que Région de Nyon est plus forte avec ce mécanisme collectif complexe, impliquant une contribution collective. Il se dit confiant dans la force de ce mécanisme pour cadrer le processus. Au sujet du rapport de la COFIN, il remarque pour la bonne forme que des membres absents l'ont signé malgré l'indication de leur absence en tête du document, ce qui crée de la confusion.

M. Pierre-Emmanuel BEUN insiste sur l'effet de levier très intéressant du mécanisme qui permet de lever des fonds cantonaux et fédéraux tout en engageant peu de fonds au plan communal. Il demande si les projets sont éligibles en fonction des Tiers à solliciter, comme des collectivités publiques. Mme VOGEL confirme et précise que la recherche de fonds auprès du Canton et de la Confédération est dans les attributions de Région de Nyon, la Confédération ayant des exigences quant au temps de réalisation.

Mme Carole DUPERRET remarque que trois communes bénéficient des infrastructures financées par les autres sans être membres du DISREN et demande comment les convaincre. Le Président rappelle le principe de liberté de s'associer ou pas, tout en bénéficiant plus ou moins des travaux de Région de Nyon. M. VAUTIER signale que cette question fait l'objet de remarques réitérées à chaque discussion de préavis. Le CODIR s'efforce de convaincre les municipalités des six communes qui n'adhèrent pas à Région de Nyon et leur explique les statuts. Il ajoute que le CI a approuvé la participation à hauteur de CHF 10'000 à un vaste plan de CHF 130'000 pour du VTT dans le Jura, coordonné par le Parc Jura vaudois. Le Canton participe à 70% du financement.

Le **préavis n°09/2025** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

6. Pétition (art. 34b ss LC) datée du 23 août, reçue le 24 septembre Relative au pourtour des écoles

Le Président lit une pétition signée par 157 personnes, demandant d'examiner l'intégration d'un terrain de padel tennis aux aménagements prévus au pourtour des écoles, selon un souhait exprimé à la soirée de présentation du projet à la population le 8 octobre 2024. Ce terrain n'a pas été retenu dans l'avis d'enquête publique. Les pétitionnaires développent leur argumentaire sur le plan de la technique et de la localisation, s'appuyant sur la demande de la population. Adressée au Conseil communal, la pétition est estimée recevable mais elle est de compétence municipale par le sujet abordé. Elle est par conséquent remise à la Municipalité qui est invitée à la traiter et à y donner réponse. Elle sera affichée au pilier public.

7. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- **AISGE** : Mme BERGER informe que l'absence des membres du CODIR au CI d'avril a été soulevée auprès de Madame le Préfet. Celle-ci indique que, bien que non obligatoire, leur présence est

fortement recommandée aux séances du CI, en particulier pour que les informations sur les préavis présentés soient complètes.

Au CI du 24 septembre 2025, le CODIR a annoncé la mise en place d'outils de gestion modernes et fiables, de soutien aux équipes et de pilotage aligné sur les besoins des communes et des familles. Il veut ainsi améliorer la confiance du CI et de la Commission de Gestion-Finances.

Le budget 2026 a fait l'objet de deux amendements visant à réduire certains postes, mais il devra être adapté à MCH2 et représenté au CI du 10 décembre. Il oscille habituellement entre CHF 16 et 20 Mio, soit le budget d'une grosse commune.

Au sujet du Bix, le budget est respecté, les travaux de maçonnerie sont en cours et l'objectif pour la rentrée d'août 2026 est maintenue.

Diverses questions ont été posées, notamment sur l'organisation du Bix, le pédibus-péditrain et une demande au CODIR d'étudier la sortie de l'AISGE du RAT.

- **Région de Nyon** : M. VAUTIER fait part de deux préavis adoptés au CI du 8 octobre 2025 et encourage le Conseil à consulter le site internet : l'un porte sur une étude sur une stratégie touristique quatre saisons au massif de la Dôle, qui serait financée entre 50 et 70% par le Canton. L'autre porte sur la révision à la baisse du montant de la cotisation régionale, soit CHF 23.- par habitant (CHF 25.- depuis 2022).

Par ailleurs, il communique que les travaux ont démarré au bâtiment d'accueil de Télé-Dôle, ce qui permettra à la billetterie et aux installations, sauf le restaurant, de fonctionner cet hiver. Dans ce dossier, le Canton a abandonné la dette de CHF 2 Mio, comme il l'avait promis.

M. VAUTIER annonce qu'un appel d'offres est en cours pour la gestion des vélos en libre-service. La reprise de la prestation est prévue au printemps 2026. Un changement de prestataire se profile.

- **SDIS** : Mme Tania SCHLATTER annonce la journée de recrutement de sapeurs-pompiers le premier jeudi de novembre. Sont recherchées des personnes entre 18 et 40 ans pour assurer la relève.
- **APEC** : Mme Floriane VANAT-DI VETTA diffuse un film de présentation de la future STEP-APEC Lavasson, conçue pour lutter contre les micropolluants et traiter l'azote total selon les dernières exigences cantonales et fédérales. Cette STEP est destinée à traiter les eaux usées de 72'500 équivalent-habitants de 21 communes à l'horizon 2055. Les travaux ont débuté en septembre et s'étendront jusqu'à l'été 2028.

Le CI ce 9 octobre a voté le budget 2026 qui présente des charges de CHF 7'153'309.- pour des revenus de CHF 7'153'309.-, en augmentation de CHF 2'26 Mio. La participation financière de Trélex est de CHF 281'809.-, soit une augmentation de CHF 89'917,50 par rapport à 2025. Ainsi, 21 communes ont débloqué CHF 92 Mio.

8. Elections communales 2026

Le Président invite chacun à se renseigner sur les élections sur les sites <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous> et <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/informations-utiles/organiser-les-elections-communales-2026>. Il présente l'échéancier menant au 1^{er} tour, le 8 mars 2026. Les personnes qui ont l'intention de se porter candidates pourront, à l'occasion de la séance du Conseil du 5 décembre 2025, annoncer leur intérêt. Le laps de temps entre le 6 décembre 2025 et le 11 janvier 2026 permet de préparer la candidature formelle. La nouveauté est l'obligation de faire acte de candidature en remplissant un formulaire officiel, à déposer au greffe entre le 5 et le 12 janvier 2026 à midi. La campagne s'étend du 12 janvier au 7 mars. L'ouverture d'une liste d'intention d'inscription lors du Conseil du 5 décembre vise à faciliter la démarche et à avoir une idée du nombre de personnes intéressées.

La solution retenue paraît la plus pertinente ; elle vise à établir un ordre sur une liste d'entente et réserver les places 35 à 40 pour les nouveaux candidats pour garantir « du sang neuf ». Ceux qui s'inscriraient tardivement et qui deviendraient éventuellement des viennent-ensuite ont toute leur chance d'entrer au Conseil en cours de législature. Le Président invite les personnes intéressées à préparer leur candidature en remplissant le formulaire officiel qui sera mis à disposition, et en aparté de préparer un court texte de présentation individuelle (idéalement entre 50 et 120 caractères, mais 200 caractères au maximum). Ce

texte pourra être utilisé pour la campagne, par exemple dans un tout-ménage ou sur le site internet. Des exemples seront présentés le 5 décembre.

Il ouvre la discussion, qui s'avère nourrie. Les commentaires peuvent être synthétisés ainsi : le choix de l'ordre d'inscription est vivement débattu ; le principe de la présentation individuelle par un texte est très discuté, taxé par certains de non démocratique et ne garantissant pas un équilibre des chances ; l'acte de candidature est considéré comme un indicateur de motivation suffisant ; présence ou pas d'une photo pour faciliter la reconnaissance des candidats, mais qui devrait obligatoirement être de qualité égale pour tous ; la question est posée s'il est possible de se présenter sur plusieurs listes, ce qui n'est pas le cas, mais on peut se présenter tant sur la liste du Conseil que sur celle de la Municipalité ; en réponse à des questions sur le formulaire d'inscription, le Président fournit des détails.

Bien que le Président concède qu'il n'y a pas de bonne méthode dans l'absolu, sa fonction lui impose d'en choisir une. Il rappelle aux candidats que le fait de représenter les habitants de Trélex demande de pouvoir se présenter en quelques mots. Il se dit ouvert à discuter de ce sujet, qui sera à nouveau abordé à la prochaine séance du Conseil communal. Il invite chacun à venir s'informer à la séance publique organisée le 28 octobre et donne la parole à la Municipalité. Le Syndic remercie le Président pour ses explications et le personnel du greffe pour le travail déjà accompli. Le 28 octobre, les deux organes seront présentés.

9. Mention des préavis à venir

Le Syndic annonce les préavis à venir :

- Budget 2026 : présenté en décembre par Mme Evelina GIROD
- Projet d'extension du CAD : présenté en principe en décembre par Mme GIROD
- Règlement général de police : la Municipalité sera fixée ultérieurement
- Fonds sur la taxe sur l'énergie : la Municipalité sera fixée ultérieurement
- Règlement sur la protection du patrimoine arboré
- Vacances de la Municipalité et du Conseil communal Législature 2026-2031 : en juin 2026
- Ferme Paul
- Pourtour des écoles

10. Communication(s) de la Municipalité

M. DEPIERRE :

- Personnel de la Commune : M. Malik BEN MALBROUK, nouveau concierge, est présenté à l'assemblée qui l'applaudit.
- Ferme Paul : le bureau d'architecture a présenté à la Commission urbanisme les choix retenus à l'aide d'une maquette et de plans. Le préavis de construction sera présenté au printemps 2026.
- Pourtour des écoles : la mise à l'enquête est close et le permis de construire a été délivré, avec une opposition qui est traitée. Le préavis de réalisation est prévu au printemps.

Mme GIROD :

- Les étapes du CAD : en 2021, une étude révélait que le CAD était utilisé à seulement 50% de ses capacités ; en 2022, le projet est intégré au PECC ; en 2024, une étude confirme la pertinence et la justification de l'extension ; en 2025, une procédure d'appel d'offres sur invitation est réalisée pour déterminer le choix du partenaire.
- Finances : l'établissement du budget 2026 est en cours, passant de MCH1 à MCH2. Ce passage oblige à facturer les eaux et l'épuration en novembre, avec une échéance de paiement fin 2025.
- SDIS : le besoin de relève est bien réel et il est difficile de trouver de nouvelles recrues.
- Les associations du village : la Municipalité les remercie pour l'organisation de multiples événements.

M. MARZER :

- Service de la voirie : M. Cristian MORATA, nouvel employé, sera présent à une prochaine séance.
- Suite du préavis n°08/2025 sur l'extension des zones 30 : des changements de personnel à la DGMR retardent le traitement du dossier par le Canton.

- Législature 2026-2031 : M. MARZER annonce qu'il ne briguera pas de nouveau mandat à la Municipalité lors des prochaines élections communales ; par contre, s'il est reconduit comme président de l'APEC, il serait ravi de pouvoir surveiller l'évolution du projet.

11. Propositions individuelles et divers

Mme BERGER demande des informations sur la position de la Confédération à l'égard des zones 30. Elle demande également qui s'occupe du nettoyage des chemins forestiers après des intempéries et de l'évacuation des arbres en mauvais état. M. MARZER rappelle que le retard pour les zones 30 n'est pas du fait de la Confédération mais du Canton. M. le Syndic ajoute que toute constatation liée à la forêt peut être communiquée au greffe, les interventions du garde-forestier sont rapides. On remarque que les feuillus sont plus fragiles.




M. Albert BOLAY informe l'assemblée que la soirée de solidarité de 2024 en faveur d'une école du nord de l'Inde a été un succès, car elle a permis de financer des travaux dans les locaux. La soirée est renouvelée le 15 novembre à la salle communale, avec la collaboration des *Festifs* et d'employés communaux. Un groupe de danseurs du Surinam sera présent. Il invite à venir nombreux y participer.

M. DOEBELI souhaite des informations sur le devenir de l'Auberge communale et sur des rumeurs de prochaine fermeture. M. DEPIERRE confirme être en contact fréquent avec les aubergistes, mais ne souhaite pas s'étendre sur le sujet.

M. DAEPPEN adresse ses félicitations au Président pour sa première séance et à M. MARZER pour sa persévérance dans la conduite du projet de la STEP. Il demande s'il est possible d'établir un bilan intermédiaire de l'utilisation de Mobility. Mme VOGEL confirme qu'elle reçoit une information mensuelle depuis la mise en place en mars. Elle présentera un bilan après la clôture de l'année 2025.

Le Président clôt la séance en invitant l'assemblée à la verrée et il est applaudi.

La séance est levée à 22h15.

		
Le Président Olivier MONTAGUTI		La Secrétaire Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 23.10.2025 / cdp